

Fiche de données de sécurité
 Conformément au règlement (UE) 2015/830

Urtimax

Date de rédaction : 15 Janvier 2016

Version No. 4

Date de révision: 04 mars 2020

1	SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateur de produit A. Nom commercial:	URTIMAX
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Urtimax est un nutriment pour les plantes issu de la macération d'orties, qui répond au Règlement européen sur l'agriculture biologique N° 834/2007
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica Sarl (GHE)
	Adresse	Route de Lecture, 32500 Fleurance
	No de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@eurohydro.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) Centre d'information toxicologique Sud Ouest	01 45 41 59 59 05 61 77 74 47
2	SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	

	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Conformement au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger	Aucun
	Mention d'avertissement	Phrases P P102 Tenir hors de portée des enfants
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Aucune	
2.3	Autres dangers	
	Aucun	
3	SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3.1	Substances	Non applicable
3.2	Mélanges Nom	Urtimax
	Description	Urtimax est une solution obtenue à partir de la macération d'ortie.
	Autres données d'identification des substances dangereuses	Le produit ne présente aucun risque connu pour l'homme ou l'environnement
4	SECTION 4 : PREMIERS SECOURS	
4.1	Description des premiers secours	
	En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien écartées et consulter un spécialiste en cas d'irritation persistante.
	En cas de contact cutané	Non irritant. Laver abondamment avec de l'eau savonneuse. Ôter les vêtements imprégnés.
	En cas d'ingestion /aspiration	Ne pas faire vomir, en cas d'indisposition consulter un médecin en lui montrant l'étiquette du produit.
	En cas d'inhalation	En cas d'indisposition, consulter un spécialiste.
	Autres données	Aucune
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'effet connu.

4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique.
5	SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable. Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
5.3	Conseils aux pompiers	<u>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</u> Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. <u>Equipements de protection appropriée</u> Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	Autres informations	Dispositions supplémentaires : Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relative aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.
6	SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	

	Pour les non secouristes	Néant. Produit inerte ne présentant aucun risque pour l'homme ou l'environnement.
	Pour les secouristes	Néant. Produit inerte ne présentant aucun risque pour l'homme ou l'environnement.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Néant. Produit inerte ne présentant aucun risque pour l'homme ou l'environnement.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Méthode de confinement :	Couverture des égouts
	Procédure de nettoyage :	Evacuation manuelle du produit, laver à l'eau.
	Autres Informations:	Aucune autre information
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.
7	SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Pas de précautions particulières. Se laver les mains après usage.
7.2	Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate. Conserver à l'abri de la lumière et idéalement à une température entre +5° et +25° Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Conserver les récipients debout, labellisés.
7.3	Utilisations finales particulières	Pas d'utilisations finales particulières. Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.
8	SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1	Paramètres de contrôle	Non applicables Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
8.2	Contrôles de l'exposition	
	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	Utiliser des protections individuelles mis sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.
	Protection des yeux et du visage	Port des lunettes de sécurité si risque de projections
	Protection de la peau	Port de gants n'est pas obligatoire, mais possible.
	Protection respiratoire	Port de masque de protection respiratoire recommandé

	Protection du corps	Néant
	Mesures de protection de l'environnement	Pas de donnée disponible
9	SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect	Etat physique : Liquide Couleur : Marron Vert
	Odeur	Odeur d'ortie
	pH	Entre 5 et 6
	Point de fusion	Non applicable
	Point de congélation	Non déterminé
	Point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition	Non déterminé
	Point d'éclair	Non déterminé
	Taux ou indice d'évaporation	Non déterminé
	Inflamabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflamabilité (LSI, LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
	Pression de vapeur	Non déterminé
	Densité de vapeur	Non déterminé
	Densité relative	Non déterminé
	Solubilité	Facilement soluble dans les produits suivants : eau froide et eau chaude
	Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé
	Viscosité	Non déterminé
	Propriétés explosives	Non explosif
	Propriétés comburantes	Non déterminé
	Indice de réfraction	Non déterminé
	Pouvoir rotatoire	Non déterminé
9.2	Autres informations	
10	SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	Réactivité	Ne pas laisser le produit à l'air libre, bien refermer le contenant après usage.
10.2	Stabilité chimique	Eviter les variations de températures dans le lieu de stockage (maintenir idéalement entre 5° et 25°)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter. Respecter les pratiques habituelles de précaution industrielle.
10.5	Matières incompatibles	Aucune

10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun produit connu
11	SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1	Information sur le effets toxicologiques produit non toxique	
	Mélange non toxique	
12	SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Non applicable, produit neutre
12.2	Persistance et dégradabilité	Produit neutre au niveau écologique
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Pas de potentiel de bioaccumulation connu
12.4	Mobilité dans le sol	Produit neutre
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Produit ne contient pas de composants classés comme PBT et vPvB
12.6	Autres effets nefastes	Aucun effet néfaste connu
13	SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Produit naturel : élimination sans danger ni précautions particulières.
	Code de liste des déchets	Non déterminé
14	SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
Transport non dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6		
14.1	Nombre ONU	Transport non- dangereux
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Transport non-dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR IMDG OACI/IATA	Transport non-dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non-dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non-dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non-dangereux
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexeII de la convention MARPOL et au recueil IBC	Transport non-dangereux

15	SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1	Reglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Evaluation non effectuée / Non applicable
16	SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS	
16.1	Abreviations et acronymes	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro</p> <p>CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes)</p> <p>CLP: Règlement CE 1272/2008</p> <p>DNEL: Niveau calculé sans effet</p> <p>EmS: Calendrier d'urgence</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques</p> <p>IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien</p> <p>IC50: Concentration immobilisatrice de 50% de la population soumise à l'essai.</p> <p>IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses</p> <p>OMI: Organisation maritime internationale</p> <p>NUMÉRO INDEX: Numéro d'identification VI Annexe du CLP</p> <p>CL50: Concentration létale 50 %</p> <p>DL50: Dose létale 50 %.</p> <p>LEP: Niveau d'exposition professionnelle</p> <p>PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH</p> <p>PEC: Concentration prévisible dans l'environnement</p> <p>PEL: Niveau d'exposition prévisible</p> <p>PNEC: Concentration prévisible sans effets</p> <p>REACH: Règlement CE 1907/2006</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par train</p> <p>TLV: Valeur limite de seuil</p> <p>TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition de travail</p> <p>TWA STEL: Limite d'exposition à court terme</p> <p>TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée</p> <p>COV: Composé organique volatil</p>

		vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH
16.2	Références bibliographiques	<p>Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)</p> <p>Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)</p> <p>Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)</p> <p>Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement (CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)</p> <p>L'indice Merck. Ed. 10 Manipulation et sécurité chimique</p> <p>Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques</p> <p>INRS - Fiche Toxicologique</p> <p>Patty - Hygiène industrielle et toxicologie</p> <p>N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed., 1989</p> <p>Site web de l'Agence ECHA</p>
16.3	Changements comparés à la version précédente	<p>Version 4 :</p> <p>Date de révision : 04/03/2020</p> <p>Date de version précédente : 25/06/2019</p> <p>Modification : section 7.2</p>
16.4	Note	<p>Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CEE N°834/2007</p> <p>Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règl. 830/2015/UE. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. De plus, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé. Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques. Il est de la responsabilité de nos clients d'observer les réglementations en vigueur.</p>